

# Question 2



[Voir les 152 réponses](#)

Me Lucifer, personnage d'un caractère particulièrement bouillonnant, est avocat et juge suppléant. En cette dernière qualité, il rend un jugement qui est annulé pour violation du droit d'être entendu. Le juge Lucifer a en effet refusé d'entendre le demandeur pour des motifs peu clairs et en utilisant des propos insultants et racistes à son endroit. Apprenant cela, la commission du barreau ouvre une procédure disciplinaire, estimant que Me Lucifer a violé son devoir de diligence, tel qu'institué à l'art. 12 let. a LLCA. Est-ce à bon droit ?

Cette activité s'est terminée le jeudi 27 février 2020, 18:00.

